

Thème 4

1 Quel syndicalisme pour transformer l'École et la société, pour obtenir des avancées ?

2

3

4 **1. Construire des alternatives respectueuses des droits humains et de la planète**

5 Pauvreté, conflits armés, persécutions, mutation climatique, créent des mouvements de population à l'échelle planétaire. Face à ces migrations, les états européens verrouillent les frontières au mépris des droits humains fondamentaux. Les crises économiques, écologiques, démocratiques géopolitiques sont générées et aggravées par le capitalisme mondialisé et les politiques libérales.

6 Des mouvements d'extrême droite montent en puissance partout dans le monde, prônant l'exaltation de l'identité nationale et des racines religieuses, le rejet de l'autre... Ces mouvements se nourrissent notamment de la désespérance sociale.

7 En France aussi, les atteintes aux droits et libertés sont nombreuses et s'inscrivent dans une dérive sécuritaire. La situation des migrant-es ne cesse de se détériorer. L'aide à ces populations est fréquemment remise en cause.

8 Le caractère systémique des violences faites aux femmes peine à être pris en compte dans les politiques publiques mises en oeuvre. Les droits humains sont partout attaqués, le syndicalisme doit prendre toute sa place dans la construction d'alternatives.

9

10 **1.1. Droits des enfants**

11 Régulièrement dénoncée dans les rapports des défenseur-es des droits et par l'ONU, la France, signataire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), ne respecte pas tous leurs droits fondamentaux. Ses politiques publiques s'exonèrent souvent du principe de leur intérêt supérieur, en particulier en considérant les enfants de migrants comme des étrangers plutôt que comme des jeunes en danger. Le SNUipp-FSU s'appuie sur les préconisations de ces rapports afin que soit réellement garanti le respect des droits de tous les enfants, en les considérant en tant qu'acteurs et sujets de droits, notamment parce qu'ils sont les premières victimes des conditions de vie dégradées de leurs familles.

12

13 **1.1.1. Un même droit à l'éducation pour toutes et tous**

14 Garantir l'accès à l'éducation de toutes et tous, sans restriction aucune dans une école de proximité, est une obligation inscrite dans le code de l'éducation comme dans la CIDE. Ce droit n'est pourtant toujours pas une réalité.

15 Certains territoires, tant en outre-mer qu'en métropole, sont sinistrés. Nombre d'enfants vivant en habitat précaire, ne sont pas scolarisés. Le SNUipp-FSU dénonce toutes les entraves à la scolarisation : refus d'inscription, expulsions à répétition, éloignement du lieu de vie, locaux scolaires inadaptés ou vétustes... Le SNUipp-FSU continue d'agir pour que ce droit à la scolarisation soit effectif.

16 La loi Asile et immigration a systématisé la mise en rétention d'enfants et dégrade la situation des mineur-es isolé-es étranger-es. L'usage des tests osseux dénoncé par plusieurs organisations et la défenseure des droits, invalidé par la Cour de cassation est toujours en pratique. Le SNUipp-FSU en exige l'abandon. Le plan contre les violences scolaires publié en septembre 2019, la loi « visant à combattre le harcèlement scolaire » ainsi que le Code de la justice pénale des mineur-es durcissent

les sanctions au détriment des mesures de prévention et d'éducation.

17 Le SNUipp-FSU dénonce toutes ces procédures sécuritaires qui ne règlent en rien les problèmes de fond. Il agit au sein de collectifs tels qu'AEDE*, RESF*...

18 La France métropolitaine compte aujourd'hui 4.1 millions de personnes vivant dans un habitat précaire (logement insalubre, hébergement d'urgence, bidonville...). La scolarisation de ces enfants se heurte à de nombreux obstacles et parfois à des refus ainsi qu'aux préjugés de la société. Le SNUipp-FSU, exige le respect de la loi, l'inscription à l'école et la prise en charge effective de ces enfants par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

19

20 **1.1.2. Combattre la pauvreté**

21 Le confinement a aggravé les conditions de vie des personnes en situation précaire. Jamais encore les associations n'avaient dû distribuer autant de produits alimentaires et de première nécessité. La fermeture des cantines lors des confinements a condamné des enfants à souffrir de la faim.

22 L'habitat indigne a des conséquences néfastes sur la santé des enfants, ainsi que sur leur scolarité. Le SNUipp-FSU dénonce les politiques anti-sociales concernant le logement (baisse des APL, construction insuffisante de HLM). Les évaluations internationales ainsi que les études d'ATD Quart monde montrent combien notre système scolaire entretient la reproduction sociale.

23 Les politiques austéritaires ont mis à mal l'idéal d'une école publique, laïque et inclusive scolarisant tous les élèves.

24 Le SNUipp-FSU revendique l'accès à des services publics permettant la gratuité de l'école, de la cantine, du périscolaire et des transports, ainsi que le droit aux vacances pour toutes et tous.

25

26 **1.1.3. Protection de l'enfance et santé publique**

27 Les services de protection de l'enfance, sous financés et en manque chronique de personnels, ne peuvent remplir leurs missions : des centaines de mineur·es dorment encore dans les rues, et certain·es, considéré·es comme en danger, peuvent attendre jusqu'à 18 mois qu'une mesure de protection se mette en place. La pandémie n'a fait qu'aggraver cette situation, ajoutant avec le confinement et les temps scolaires hachés, un impact important sur la santé mentale des plus jeunes.

28 Le SNUipp-FSU exige un plan d'urgence pour la protection de l'enfance à la hauteur des besoins, il revendique aussi un accès aux soins pour tous les enfants ainsi qu'un réel suivi par la médecine scolaire. L'Éducation Nationale doit former les enseignant·es à un rôle de repérage des enfants en danger, victimes de violences.

29

30 **1.2. Luttes contre les discriminations**

31 Une école réellement inclusive se doit d'accueillir tous les enfants et leurs familles, sans discriminations, pour offrir à toutes et tous des conditions d'apprentissage optimales. Cela s'articule nécessairement avec une société garantissant les droits à toutes et tous. L'école doit disposer de plus de moyens pour promouvoir la diversité et la culture de l'égalité.

32

33 **1.2.1. Discriminations liées au handicap**

34 En France, de nombreux enfants en situation de handicap restent aujourd'hui sans solution scolaire, et c'est encore plus difficile lorsque le handicap s'ajoute à la pauvreté. Cela constitue une entorse à la loi et aux principes d'égalité et de justice sociale.

35 Pour le SNUipp-FSU, l'État doit être garant de l'accès à la scolarisation, à un parcours professionnel adapté et aux soins pour tous les enfants en situation de handicap.

36

37 1.2.2. Discriminations liées à la précarité sociale

38 Malgré l'adoption d'une loi en 2016 reconnaissant comme critère de discrimination la vulnérabilité résultant de la situation économique, les personnes les plus fragiles socialement sont encore la cible de nombreux propos stigmatisants, y compris dans les discours décomplexés venus du plus haut sommet de l'État. Le SNUipp-FSU condamne les propos « anti-pauvres » et participe aux actions visant à déconstruire ces préjugés.

39

40 1.2.3. Discriminations liées à l'âge

41 Le SNUipp-FSU combat les discriminations liées à l'âge qui touchent de nombreux domaines comme l'emploi, le logement, la formation, la santé...

42

43 1.2.4. Égalité des sexes et des sexualités

44 Malgré un empilement de textes législatifs, de nombreuses inégalités perdurent, ainsi que les violences et discriminations sexistes et LGBTIphobes. Progresser vers l'égalité nécessite des moyens substantiels pour réaliser cette ambition.

45

46 1.2.4.1. Éducation à l'égalité

47 L'éducation à l'égalité est toujours un enjeu majeur pour déconstruire les stéréotypes de genre, source des inégalités et des violences faites aux filles et aux femmes. Le SNUipp-FSU poursuit son travail pour promouvoir l'éducation à l'égalité mais aussi celle à la sexualité et à la vie affective. Cela passe par des activités spécifiques menées en classe. Il revendique des moyens pour qu'elles se déclinent à tous les niveaux de la scolarité. La formation initiale et continue des personnels doit intégrer ces enjeux.

48 Le langage est aussi vecteur de domination. Le SNUipp-FSU promeut un usage égalitaire et non sexiste de la langue qui passe notamment par l'utilisation de l'écriture inclusive.

49 Le SNUipp-FSU apporte son soutien aux enseignant·es qui contribuent à une modification des usages et montrent dans leurs pratiques professionnelles que d'autres règles existent. Il défendra les personnels qui subiraient des pressions ou des sanctions.

50 Il aidera à la réflexion sur les réponses pédagogiques en s'appuyant sur la recherche.

51 Pour déconstruire la mécanique raciste, il est important que l'éducation à l'égalité se préoccupe aussi des questions liées à la notion de « race », qui n'est pas une donnée biologique mais une construction sociale.

52

53 1.2.4.2. Droits des femmes, lutte contre le sexisme et les violences faites aux femmes

54 La libération de la parole post #Metoo se poursuit, mettant en évidence le caractère systémique des violences faites aux femmes, basées sur des rapports de dominations et une « culture du viol » largement légitimés dans notre société patriarcale. Les discriminations et violences subies par les femmes sont souvent intersectionnelles (discriminations croisées : de genre, de classe, de « race », de handicap)

55 Le SNUipp-FSU siège dans les CTA et CTMEN et s'engage pour lutter contre le sexisme et les violences faites aux femmes.

56 Le SNUipp-FSU produira des outils de sensibilisation et de la formation pour ses militant·es. Il mènera des campagnes d'information à destination des personnels. Il a mis en place une cellule de veille contre les violences sexistes et sexuelles.

57 Au-delà de la journée internationale de mobilisation du 25 novembre et de la potentielle construction de la « grève féministe » du 8 mars, le SNUipp-FSU, au sein de la FSU, continue à agir en faveur des droits des femmes, pour une société égalitaire.

58 Le droit à l'avortement n'est pas encore effectif pour toutes en France et dans le monde. Le SNUipp-

FSU, avec la FSU, appelle à reconnaître l'avortement comme un droit fondamental et soutient les luttes pour sa conquête.

59

60 1.2.4.3. Lutte contre les LGBTiphobies

61 Les mentalités ont évolué depuis la loi ouvrant le mariage à tous les couples. Toutefois de violentes agressions contre des personnes LGBTQI+ se produisent régulièrement, et des discriminations perdurent, alimentées par des mouvances réactionnaires.

62 Avec le collectif « éducation contre les LGBTphobies en milieu scolaire et universitaire », le SNUipp-FSU revendique que la campagne du MEN contre l'homophobie se décline à l'école primaire. S'il se félicite qu'une circulaire sur l'accueil des jeunes trans à l'école soit parue, il demande que le choix des jeunes trans concernant leur prénom d'usage soit respecté par l'institution.

63 Le SNUipp-FSU appelle à participer chaque année aux Marches des fiertés partout en France.

64

65 1.2.5. Lutte contre toutes les formes de racisme et de xénophobie

66 La parole raciste se banalise. Ce climat délétère fracture encore davantage notre société. Le SNUipp-FSU condamne toutes les formes de discriminations et de violences sur des bases ethniques, culturelles et/ou religieuses.

67 Le SNUipp-FSU s'alarme de la recrudescence des propos et actes racistes visant tour à tour certaines catégories de population, allant jusqu'aux menaces de mort et aux agressions physiques. Le SNUipp-FSU dénonce les attaques antisémites, celles visant les Roms, les migrant·es et les musulman·es ou supposé·es tel·les.

68 La contribution des personnes issues de l'immigration à la richesse sociale et culturelle de notre pays doit être valorisée. Le SNUipp-FSU doit intégrer ces questions de manière transversale dans le travail syndical, comme il a su le faire pour les droits des femmes.

69

70 1.3. Individuels et collectifs : des droits à préserver

71 1.3.1. Recul des libertés fondamentales face à l'ordre autoritaire

72 Les mesures attentatoires aux libertés se sont multipliées de façon inquiétante ces dernières années : loi sécurité globale, loi "séparatisme", état d'exception sanitaire... L'État de droit est malmené et les courants autoritaires prennent une ampleur alarmante. L'expression des revendications sociales est de plus en plus menacée.

73

74 1.3.1.1. Liberté d'expression, de manifestation, d'association ; répression des mouvements sociaux.

75 La liberté d'information et l'accès à des opinions diverses sont menacés par la concentration des médias. Le SNUipp-FSU dénonce cette atteinte à la liberté de presse et à la construction du débat démocratique.

76 La liberté d'association est mise en danger par la loi "confortant le respect des principes de la République". Le contrat d'engagement républicain ouvre la voie à un arbitraire administratif en amalgamant par exemple l'antisionisme et l'antisémitisme. Le SNUipp-FSU poursuit, avec les associations progressistes mais aussi d'éducation populaire, le combat pour que la liberté associative, dans les statuts comme dans les pratiques et les valeurs, reste entière. Il exige l'abrogation de toutes les dispositions liberticides, notamment de celles qui sont attentatoires à l'exercice des libertés associatives et participe aux initiatives unitaires contre les dissolutions d'associations dont l'objet et les valeurs sont compatibles avec ses mandats.

77 Dans l'Education Nationale aussi les pressions visant à faire taire les contestations se multiplient allant jusqu'à la sanction contre des syndicalistes... Le SNUipp-FSU condamne ces démarches

d'intimidation et rappelle son attachement à la libre-expression des personnels et de leurs représentant-es.

78 Le schéma de maintien de l'ordre, les technologies de surveillance, et le contrôle de l'information restreignent la liberté de manifester. En parallèle la répression des manifestations, ainsi que certaines interventions de la police dans les quartiers populaires, et notamment envers la jeunesse, sont de plus en plus violentes, et leurs auteurs-trices rarement poursuivi-es. Face à cela, le SNUipp-FSU réaffirme son attachement à la liberté de manifester en sécurité et sans violences et prône une politique de maintien de l'ordre fondée sur la désescalade. Il travaille à des propositions en ce sens. Le SNUipp-FSU réaffirme sa demande d'interdiction immédiate des armes mutilantes, ainsi que du remplacement de l'IGPN par un organe indépendant. Il dénonce les violences policières et exige que les enquêtes soient ouvertes et menées à leur terme.

79

80 **1.3.1.2. Protection des données**

81 La pandémie a renforcé le recours aux outils et aux données numériques. Cette circulation des données à l'insu des usager-es constitue un risque réel. Le SNUipp-FSU demande un renforcement des règles de protection et d'effacement des données. Il exige l'interdiction de leur commercialisation. Il demande à ce que l'Éducation Nationale gère elle-même, sur des serveurs internes et décentralisés l'ensemble des données des personnels et des élèves. Elle doit par ailleurs promouvoir l'usage d'outils libres dans les pratiques professionnelles.

82 Le SNUipp-FSU se dote, autant que possible, d'outils en accord avec ses valeurs. Il mène la réflexion éthique en ce sens.

83

84 **1.3.2. Lutte contre l'extrême droite, ses idées et ses pratiques.**

85 **1.3.2.1. Le mouvement syndical mobilisé.**

86 Péril pour la démocratie, l'extrême-droite n'a jamais autant représenté un danger qu'aujourd'hui. Médiatiquement omniprésente, ses représentant-es mènent une bataille pour imposer son idéologie dans l'opinion publique. Certains autres partis n'hésitent pas à leur emboîter le pas. Pour y faire front, la responsabilité du syndicalisme est importante.

87 Le développement du complotisme, notamment au cours de la crise sanitaire, favorise la montée des idées de l'extrême droite.

88 Le virage sécuritaire et la remise en cause des libertés mais aussi les discours opportunistes de partis politiques, concourent à légitimer et à banaliser toutes les formes de racisme et les idées de l'extrême-droite : instrumentalisation de la laïcité, défiance vis-à-vis des migrant-es ou supposé-es tel-les, montée de l'islamophobie (qui qualifie les situations de rejet, de violence, de stigmatisation des musulman-es ou des personnes perçues comme tel-les).

89 Le SNUipp-FSU, avec la FSU, poursuivra le travail intersyndical ainsi qu'avec VISA, pour démonter l'imposture sociale de l'extrême droite. Il articulera ces actions avec des campagnes et des formations autour de l'antiracisme. Le mouvement syndical continue à promouvoir ses alternatives pour stopper la montée de l'extrême droite. Il met l'accent sur ses propres fondamentaux, dont la solidarité internationale et l'égalité des droits.

90

91 **1.3.2.2. Écoles hors contrat et dérives sectaires.**

92 Par conviction, par culture de l'entre soi ou par carence de service public, un nombre croissant de parents se tourne vers des établissements privés hors contrat dont la progression constante doit nous inquiéter. Ces structures peuvent être vectrices de dérives idéologiques ou sectaires. Partout où ces écoles s'ouvrent, le SNUipp-FSU doit informer sur la réalité du projet et ses véritables objectifs, y compris en intervenant dans les instances. Le SNUipp-FSU doit exiger un état des lieux chiffré lors des bilans de rentrée. Le SNUipp-FSU dénonce l'attribution du label "d'utilité publique"

à des fondations en ce qui concerne l'école, car elle permet, via l'exonération fiscale, de financer le hors contrat sur les deniers publics.

- 93
- 94
- 95
- 96 **1.3.3. Laïcité.**
- 97 La laïcité, principe fondamental de notre République garantit à chacun-e la liberté de conscience et crée un cadre favorisant le lien social, en s'appuyant sur d'autres principes essentiels comme la solidarité, l'égalité, la justice sociale, la fraternité.
- 98 S'il est indispensable de combattre les intégrismes, la laïcité est néanmoins souvent instrumentalisée contre les femmes et certaines croyances. La campagne ministérielle de rentrée 2021, sous-couvert d'une promotion de la laïcité à l'école, est porteuse d'une confusion dangereuse, assimilant couleur de peau et croyances religieuses
- 99 Le SNUipp-FSU réaffirme que la laïcité respecte le droit de croire comme de ne pas croire, refusant la logique du bouc émissaire ou de l'exclusion. Les enseignant-es montrent par le dialogue avec toutes les familles, qu'il est possible de faire respecter les principes de laïcité.
- 100 Avec le lancement du « Carré régalien », le ministère a voulu imposer sa vision excluante de la laïcité comme une des valeurs de la République. Le SNUipp-FSU condamne les sanctions contre les personnels hors de cette vision dévoyée. Le SNUipp-FSU, attaché à une laïcité qui se construit dans le débat et le respect des opinions diverses, demande à ce que tous les personnels bénéficient d'une formation de qualité, initiale et continue, et rappelle son opposition à toute formation qui s'apparenterait à du formatage.
- 101
- 102 **1.4. Le SNUipp-FSU à l'international, agir pour les droits des peuples et en faveur de l'Education.**
- 103 Le SNUipp-FSU réaffirme son attachement à un syndicalisme international tourné vers la lutte et la transformation sociale, passant par le soutien au développement des syndicats d'autres pays, leur mise en réseau mais aussi par l'organisation de la solidarité en France.
- 104 Des millions de personnes fuient leur pays, poussées à l'exode par les persécutions, les dictatures, les conflits armés, mais également par la pauvreté et le climat. Le SNUipp-FSU dénonce le commerce florissant des armes, dans lequel la France occupe une place importante. Conscient des conflits géopolitiques, des séquelles de la colonisation, le SNUipp-FSU défend une culture et une politique de la paix.
- 105 Face aux déséquilibres internationaux, la société civile propose des alternatives. Au niveau européen et mondial, des mouvements comme l'Alter sommet, la Marche Mondiale des femmes tentent de construire des convergences sur des thèmes transversaux qui concernent la plupart de nos pays (mobilisations féministes, transition écologique, santé...). Le SNUipp-FSU participe, dans ce cadre, aux initiatives pour construire des alternatives avec les citoyen-nes, en particulier sur les politiques éducatives européennes.
- 106
- 107 **1.4.1. Les réponses européennes à l'accueil des migrants-es**
- 108 Les routes migratoires deviennent de plus en plus dangereuses et mortelles pour les migrant-es selon l'Organisation internationale pour les migrations (17 000 mort-es depuis 2014 en Méditerranée). Le SNUipp-FSU continue de soutenir les initiatives solidaires et de sauvetage (SOS Méditerranée...), et les actions de sensibilisation des publics scolaires.
- 109 Au moment où en France, et ailleurs en Europe, des politiques se livrent à une surenchère autour des thématiques sécuritaires et anti-immigration, il est important que le mouvement social affirme

ensemble ses valeurs de solidarité et son opposition à toutes formes de racisme. Le SNUipp-FSU y prendra toute sa part.

110 Il poursuivra son engagement dans la mobilisation à l'échelle nationale, européenne et internationale. Le SNUipp-FSU continuera d'intervenir pour garantir les droits des enfants migrants quelle que soit leur nationalité, dont celui à l'éducation, au sein de l'Internationale de l'Education et du Comité Syndical Européen de l'Éducation (CSEE), ainsi qu'avec la FSU.

111

112 **1.4.2. Droit à l'éducation dans les pays à faible revenu.**

113 Le SNUipp-FSU agit aux cotés de Solidarité Laïque au sein de la Coalition éducation, pour une répartition plus équitable des fonds de l'Aide Française au Développement. Il alerte les responsables politiques sur la nécessité de financer l'éducation.

114

115 **1.4.3. S'opposer à toute marchandisation et privatisation de l'éducation**

116 Le SNUipp-FSU participe aux campagnes de l'IE et à l'appel de la francophonie pour défendre l'école publique gratuite, seule à même de parvenir à la scolarisation pour toutes et tous. Il dénonce la privatisation des systèmes d'éducation.

117 La marchandisation de l'éducation, échappant à tout débat démocratique, transforme celle-ci en un bien de consommation comme les autres et conduit les politiques scolaires à organiser la concurrence. Le SNUipp-FSU s'attachera à remettre savoirs et pédagogie, éthique et déontologie au cœur des préoccupations de la profession, pour imposer une réflexion collective, appuyée par la recherche et la formation, pour enrayer la dérive mercantile.

118

119 **1.4.4. Des programmes solidaires à destination de populations vulnérables.**

120 Le SNUipp-FSU est régulièrement sollicité par des syndicats enseignants ou Solidarité Laïque pour son expertise dans le cadre de programmes de coopération (école maternelle, d'élections professionnelles, de projets pour les populations migrantes...) le SNUipp-FSU répondra tant que possible à ces sollicitations, considérant qu'il s'enrichit de ce partage de connaissances et compétences.

121

122 **1.5. Urgence écologique et justice climatique.**

123 **1.5.1. Un constat alarmant**

124 Le rapport du GIEC consacré aux effets actuels du réchauffement climatique sur les populations et les écosystèmes est alarmant : réduction des ressources en eau et en nourriture; impact sur la santé dans toutes les régions du monde, augmentation du stress thermique, dégradation de la qualité de l'air, baisse de moitié des aires de répartition des espèces animales et végétales. Ces effets sont irrémédiables, même dans l'hypothèse du respect des engagements de l'accord de Paris. Ils sont aggravés par la pauvreté ou l'accès limité à des services. D'ores et déjà, plus de 3 milliards d'habitant-es vivent dans des situations très vulnérables au changement climatique, auquel-les s'ajoutera 1 milliard d'habitant-es des régions côtières en 2050 déjà touchées. Parmi les effets en cascade liés aux catastrophes naturelles, le GIEC évoque les conséquences sur la production alimentaire, la hausse du prix des aliments ou encore la malnutrition...

125 Malgré ces constats validés par 195 pays, les politiques actuelles et les engagements sont loin d'être à la hauteur des enjeux. Trop peu de contraintes et d'investissements pour contrer la logique de profit et de croissance infinie qui menace la viabilité de la planète et donc de l'humanité.

126

127 **1.5.2. Des leviers pour agir**

128 Pour le SNUipp-FSU, il existe des leviers pour agir : développer les énergies renouvelables propres,

renforcer l'efficacité énergétique et changer les pratiques collectives et individuelles. L'ensemble de ces changements suppose un investissement public massif et un cadre législatif contraignant : il est urgent de changer de paradigme économique, productiviste et consumériste. Il faut privilégier l'utilisation de matériaux écologiques, durables, recyclables et non polluants. L'usage énergivore des outils numériques doit être interrogé : matériel et ressources liées à son fonctionnement, conditions sociales et écologiques d'extraction des matériaux.

129 Ces évolutions doivent également toucher notre syndicalisme pour le mettre en accord avec nos revendications.

130 Depuis quelques années, les mobilisations pour le climat et l'environnement prennent de l'ampleur. Suite à certaines actions en justice, la France a été condamnée en octobre 2021 à réparer le préjudice écologique causé par le non-respect de ses engagements climatiques. Les changements qui doivent s'opérer sont structurels. Ils constituent une réelle opportunité pour imposer d'autres choix économiques, une meilleure répartition des richesses et la création de nouveaux droits pour les salarié-es et citoyen-nes. C'est pourquoi le mouvement syndical ne peut se tenir à l'écart. Le SNUipp-FSU, avec la FSU participe aux mobilisations pour exiger ces choix de société en faveur de la protection de la planète et de la biodiversité, et s'opposer aux Grands Projets Inutiles. Il travaille, à travers ses publications et événements qu'ils organisent, à amplifier la prise de conscience et l'engagement des personnels. Il se donne les moyens d'évaluer l'impact carbone dans son activité et agit pour la réduire.

131 Le SNUipp-FSU s'attachera à mettre en évidence le lien entre les luttes concernant l'éducation, la justice sociale, fiscale et climatique.

132

133 **2. Développer un syndicalisme de lutte, de transformation sociale, unitaire, à vocation majoritaire**

134 Le syndicalisme que porte le SNUipp-FSU a une responsabilité particulière pour rassembler l'ensemble des personnels derrière le projet d'une école et d'une société transformées refondant une forte identité professionnelle au service de la lutte contre les inégalités.

135 Les profonds changements dans nos professions ces dernières années, la mise à mal des collectifs de travail, la poursuite de l'utilisation des techniques de management public, la loi de Transformation de la Fonction Publique, les 2 années de crise sanitaire rendent plus que jamais nécessaire de trouver les moyens de promouvoir notre syndicalisme audacieux et de lui donner un nouvel élan.

136

137 **2.1. Un syndicat incontournable qui s'impose dans un paysage social et éducatif en mutation**

138 **2.1.1. Évoluer pour rester un syndicat précurseur :**

139 **2.1.1.1. Quels fonctionnements nouveaux inventer ?**

140 Depuis sa création, le SNUipp-FSU s'est construit sur une conception novatrice du syndicalisme fondant son action sur des échanges avec l'ensemble de la profession afin d'élaborer des propositions concrètes et de porter un projet de transformation de l'école et de la société. Face aux attaques répétées, à la gestion libérale de l'école et à la Loi de Transformation de la Fonction Publique le SNUipp-FSU doit faire évoluer ses pratiques afin de maintenir cette proximité. Le SNUipp-FSU est construit à partir de ses sections départementales et leurs conseils syndicaux. Cela permet de toujours développer un contact direct avec les personnels.

141

142 **2.1.1.1.1. Garder une longueur d'avance avec la profession : dans quels espaces**

- 143 La mise à mal du collectif de travail donne à notre syndicalisme une responsabilité particulière pour permettre de faire du commun sur les questions de métier. C'est un élément essentiel qui a toujours fait la force du SNUipp-FSU et qui peut permettre de reconstruire une forte identité professionnelle émancipatrice.
- 144 Dans notre champ, il est impératif de remettre en avant notre projet pour l'école et la société par différentes modalités qui permettent de rassembler les personnels, les faire échanger et rompre l'isolement. Temps et conditions de travail, salaires, nouveau management public sont également des thèmes que le SNUipp-FSU doit porter avec l'ensemble des personnels. Cela nécessite de créer des espaces d'échanges, d'informations, de débats sur les inégalités, les migrations, l'égalité filles garçons, la laïcité, les questions environnementales...
- 145 Le SNUipp-FSU poursuivra son travail d'information et d'analyse sur tous les supports possibles (publications nationales et départementales, tracts, sites, réseaux sociaux, vidéos...) et pourra proposer des temps d'échanges avec les personnels par le biais de colloques, stages, RIS que ce soit en présentiel ou visioconférences.
- 146 *Doit-on aller vers la constitution par le syndicat d'espaces de réunions plus locales et plus pérennes sur ces questions ? À l'échelle du département ? De la circonscription ? Comment déployer ces nouveaux formats de communication (webinaire, réunions en visio...) sous des formes nouvelles du type "débat mensuel" avec les collègues dans les SD, rdv périodique avec les adhérent.es,...*?
- 147 *Quels moyens y consacrer ? Comment constituer un réseau militant pour organiser la prise en charge de ces questions ?*
- 148 *Comment l'équipe nationale peut-elle concourir à ce projet ? Quelle contribution du chantier-travail ? Quel type de formation militante devons-nous élaborer pour permettre une action plus grande des équipes militantes sur ces questions ?*
- 149
- 150
- 151 **2.1.1.1.2. Un fonctionnement dans lequel tout le monde peut se retrouver. Une nouvelle impulsion pour la démocratie interne**
- 152 Depuis la création du SNUipp-FSU, la prise de décision, de définition des mandats repose sur la pratique de la synthèse : expression première des avis et analyses dans le cadre d'un débat, rédaction initiale suivie éventuellement d'amendements, adoption d'une position commune portée collectivement. Cela suppose d'accepter que les mandats initiaux puissent évoluer.
- 153 A chaque fois qu'ils s'inscrivent dans l'élaboration de la synthèse, les courants de pensées permettent un enrichissement des mandats du SNUipp-FSU. Pour autant, cette réflexion en amont n'est pas toujours claire pour les syndiqué·es et n'est visible que lors des élections internes. Le SNUipp-FSU a fait le choix de cette consultation et de ne pas renvoyer uniquement aux congrès pour permettre de débattre et de valider son orientation avec le plus grand nombre. Pour autant, ce fonctionnement organisant une consultation des adhérent·es post congrès souffre d'une trop faible participation de ces derniers·ères. La définition des orientations de notre organisation syndicale doit reposer sur le plus grand nombre. *Comment redonner du sens à cette particularité ? Comment conserver son caractère novateur, fondement de notre richesse démocratique ? Comment développer la contribution des adhérent·es (adresse aux adhérent·es rappelant le rôle de cette consultation, ajout d'un résumé de chaque thème à la consultation, organisation d'assemblées générales, de secteur durant la période de vote...)* ?
- 154
- 155 La place des adhérent·es

- 156 La loi de Transformation de la Fonction Publique, ainsi que les deux années de crise sanitaire ont conduit à une fragilisation des liens entre le SNUipp-FSU et les syndiqué-es. Chaque adhérent-e doit pouvoir avoir un lien direct avec un-e référent-e de secteur ou des militant-es déchargé-es pour qu'il ou elle puisse trouver toute sa place dans notre organisation. Cela nécessite de trouver de nouveaux leviers pour les renforcer. Cela pourrait passer par le développement d'outils et permettre à chacun-e l'opportunité d'être acteur ou actrice à la mesure qu'il ou elle déterminera (relayer des infos, lien avec la section départementale, tutorat des entrant-es dans le métier, participation aux RIS...).
- 157 L'objectif est de leur donner plus de place, leur permettre de trouver leur place. Cela peut passer par une lettre électronique des adhérent-es, une lettre départementale, des assemblées générales départementales, de secteur le développement de l'espace adhérent-es pour informer, questionner échanger directement...
- 158 La place et le rôle de l'adhérent-e doit être pensé et réfléchi comme un maillon essentiel dans le contact avec les personnels. L'adhérent-e ne doit pas simplement être sollicité-e une fois par an au moment du renouvellement de son adhésion. Parce qu'il est au centre de notre fonctionnement, il doit pouvoir mettre en avant son organisation syndicale. Une réflexion doit être menée sur la manière et les chemins de développer l'implication des adhérent-es de façon à les rendre actrices et acteurs dans leurs écoles, auprès des personnels des leurs écoles.
- 159
- 160 **Le lien de proximité de notre syndicalisme. Maintenir le syndicalisme de toute la profession.**
- 161 Le SNUipp-FSU s'attache à permettre à toutes et tous de trouver une place dans l'activité militante et veille à s'adresser aux personnels PE, PsyEN, PEGC et AESH. Pour permettre de créer un lien particulier avec les personnels, il s'appuiera sur les relais au plus près du terrain.
- 162 La réactivation de notre maillage (ruche) peut être un nouvel élan pour faire vivre en réseau les référent-es dans les écoles et les circonscriptions afin de redynamiser notre syndicalisme ancré sur le terrain.
- 163 Enfin une attention particulière continuera à être portée sur les entrant-es dans le métier, les AESH, les contractuel-les enseignant-es ou les directeur-trices d'écoles.
- 164
- 165
- 166
- 167 **2.1.1.2. Comment s'adresser aux entrant-es dans le métier ?**
- 168 Les profils des nouveaux-elles entrant-es dans le métier (seconde carrière, contractuel-les, apprenti-es, stagiaires) se diversifient. L'objectif premier reste d'aller à la rencontre des entrant-es après la période de crise sanitaire au cours de laquelle le suivi a été perturbé, de réinvestir pleinement les INSPE. Le SNUipp-FSU privilégiera des initiatives variées, ciblées sur des problématiques particulières en lien avec le contexte d'exercice, la situation administrative ou l'expérience acquise par ailleurs. Fort de sa volonté de lier transformation de l'école et transformation de la société, le SNUipp-FSU doit rester la référence syndicale pour les nouveaux personnels. Pour cela, il développera la mise à disposition de ressources pédagogiques, il favorisera les échanges sur le métier au plus près du quotidien, il mettra en avant les questions de société auxquelles beaucoup d'entrant-es restent sensibles. Cela s'appuie sur la diversité des canaux par lesquels on s'adresse à elles-eux (rencontres directes, développement de groupes sur les réseaux sociaux, identification claire sur tous nos sites, démarches nouvelles comme des groupes de discussion, l'info / le conseil de la semaine, rencontres thématiques, permanences à l'INSPE...).
- 169 Notre présence auprès des entrant-es dans le métier se poursuit auprès des T1 à T5. Leur accompagnement nécessite d'intégrer cette question à l'activité quotidienne de la section avec notamment l'organisation ciblée de tournées d'écoles, de rencontres pour échanger sur le métier.

C'est en répondant à leurs questionnements quotidiens qu'ils trouveront plus d'appétence pour le syndicalisme particulier que le SNUipp-FSU développe.

170

171 2.1.2. Renouveler, densifier les équipes militantes, pérenniser notre projet syndical

172 Le SNUipp-FSU doit franchir une nouvelle étape dans son fonctionnement. Pour cela, la formation des militant·es doit être la pierre angulaire et doit être pensée dans la durée. Pour faciliter à la fois la féminisation et le renouvellement, le SNUipp-FSU doit donner les moyens de concilier l'engagement syndical avec les contraintes personnelles et professionnelles.

173

174 2.1.2.1. La formation

175 2.1.2.1.1. Les enjeux :

176 Développer et renforcer notre syndicalisme, en s'appuyant sur les réseaux militants et les syndiqué·es, passe par la formation de toutes et tous.

177 L'évolution du profil des militant·es et du recrutement dans nos professions, la remise en cause du dialogue social, l'accélération et la multiplication des contres réformes nécessitent plus que jamais une formation syndicale de haut niveau.

178 Former nos syndiqué·es, militant·es et responsables, aux niveaux départemental, académique ou national, pour faire perdurer la singularité du SNUipp-FSU, pour leur permettre de mener et conduire leur activité, remplir leur mandat, permettre de mieux comprendre les métiers et leurs enjeux, de percevoir le rôle à jouer pour le faire évoluer et les leviers pour le faire.

179 Développer une formation syndicale accessible, répondant aux besoins de chacun·e, évoluant au fur et à mesure des prises de responsabilités et tout au long de la vie syndicale est un enjeu majeur.

180 Repenser le militantisme pour favoriser la participation des femmes et des jeunes passe aussi par la formation.

181 Pour toutes ces raisons, la question d'un secteur formation au sein du SNUipp-FSU se pose avec acuité en articulation avec le centre de formation de la FSU.

182

183

184 2.1.2.1.2. La méthode :

185 Cette formation doit aborder tous les aspects caractéristiques du syndicalisme enseignant et en particulier correspondre à tous les aspects de l'identité du SNUipp-FSU. Elle doit entre autres proposer des contenus centrés sur les missions des militant·es (instances, communication, droits des personnels, thématiques néo, ASH etc.) mais aussi des contenus en lien avec des chercheur·es traitant des questions sociologiques, économiques, historiques, politiques, sociétales, environnementales.

186 L'utilisation d'outils de formation à distance et de mise à disposition de vidéos doit être étudiée (en métropole comme dans les DROM).

187 Le SNUipp-FSU envisage des sessions décentralisées et un plan de formation à plusieurs niveaux. Il veillera à faciliter la participation du plus grand nombre.

188

189 2.1.2.2. Féminiser et renouveler

190 2.1.2.2.1. Féminiser :

191 Le SNUipp-FSU défend l'égalité entre les femmes et les hommes. Il agit et doit continuer d'agir en son sein dans ce but.

192 La féminisation des équipes militantes doit d'abord répondre à l'exigence d'améliorer l'égalité et la démocratie dans le syndicat. Elle ne doit pas se limiter au seul renouvellement.

193 Dans une grande majorité des équipes départementales comme dans l'équipe nationale, des progrès pour féminiser ont été faits mais augmenter encore la proportion de militantes est un

objectif essentiel pour rendre le SNUipp-FSU plus représentatif dans une profession à plus de 80 % féminine et même 93% pour les AESH.

- 194 Plusieurs leviers peuvent être mis en place immédiatement afin de favoriser la féminisation des équipes militantes. Une attention particulière doit être apportée lors des différentes réunions internes avec un temps de parole minuté et limité alternant des interventions femmes/hommes qui pourrait s'appuyer sur une formation des militantes à la prise de parole et plus largement à la communication. Ces réunions doivent se tenir à des horaires de nature à favoriser la présence des femmes. Les questions financières, comme le défraiement du transport, la prise en charge de la garde des enfants doivent être prises en compte.
- 195 A l'externe, la représentation du SNUipp-FSU dans les instances, audiences, intersyndicales doit être à l'image de la profession en termes de féminisation.

196

197 **2.1.2.2.2. Renouveler**

- 198 L'engagement militant se fait sur une période moins longue que par le passé. Les équipes se renouvellent de plus en plus pour assurer une continuité de l'activité et de l'action syndicale.
- 199 Le renouvellement sur l'ensemble des composantes du syndicat est une nécessité. Aussi, plusieurs pistes sont à explorer. Bien sûr, le travail en équipe sous toutes ses formes, le tuilage sur un maximum de dossiers est à privilégier afin de limiter l'isolement et la surcharge de travail et favoriser le partage de responsabilités.
- 200 Il est évident que la prise en charge progressive des dossiers mais aussi la "désacralisation" des fonctions départementales et nationales sont à interroger.
- 201 Des progrès ont été accomplis dans les SD et l'équipe nationale pour que les militant-es syndicaux-ales ne restent pas éloignés de l'exercice du métier pendant une durée supérieure à deux mandats. Comme pour l'arrivée et l'engagement progressif à tous les niveaux, la sortie des militant-es doit être anticipée pour la structure et la personne afin de permettre une certaine continuité. L'expérience acquise doit se transmettre en termes de savoirs et de savoirs faire militants.
- 202 Réduire ou arrêter sa décharge syndicale ne doit pas être synonyme d'arrêt du militantisme. En effet, garder le lien avec ces militant-es chevronné-es dans les sections par exemple en les intégrant au conseil syndical ou comme responsables de secteurs permettra qu'ils et elles soient des interlocuteurs·trices privilégié-es auprès des personnels.
- 203 L'accueil des nouveaux-elles militant-es au niveau départemental comme national doit être amélioré afin notamment d'éviter les implicites dans les fonctionnements. **Comment faciliter cette intégration afin de concilier implication syndicale - vie professionnelle et vie personnelle ?**
- 204 Depuis Perpignan la mise en place d'un Groupe de Travail "équipe militante", a permis d'engager un travail sur ces questions, ce travail doit être poursuivi.
- 205
- 206 Lors des deux dernières années avec la crise sanitaire, le SNUipp-FSU a fonctionné de façon différente (distanciel/présentiel, réunions hybrides). **Quels impacts ont eu ces nouvelles modalités sur l'activité militante ?**

207

208 **2.1.3. La syndicalisation**

- 209 La syndicalisation est inhérente à l'activité syndicale. Le SNUipp-FSU, en cherchant le contact direct et régulier avec les personnels (tournées d'écoles, permanences, RIS, stages, AG...), en les sollicitant régulièrement, en les associant à la construction de son projet, favorise l'adhésion. Le SNUipp-FSU n'a pour seule ressources que les cotisations de ses adhérent-es.
- 210 Les relances de syndicalisation doivent être régulières, adaptées et ciblées en exploitant les contacts, les interactions ainsi que les temps forts de cette activité (rentrée, carte scolaire,

opérations de carrière, mobilisations, ...)

- 211 Le développement de moyens de paiement favorisant la fidélisation (prélèvement reconductible, paiement par CB reconductible) doit être encouragé et mis en avant. Il est tout aussi important de faciliter le retour des cotisations (enveloppe T, libre réponse, pré timbrée...).
- 212 La syndicalisation est un enjeu principal pour notre organisation afin de pouvoir porter nos mandats, de diffuser et d’asseoir notre projet et notre spécificité auprès de l’ensemble de la profession.
- 213 ***Comment mener les débats avec la profession autour de la question du rapport au syndicalisme et de la construction d’un outil collectif pérenne ?***

214

215 **2.1.4. Mobiliser, valoriser et diffuser nos projets et actions**

216 La forte médiatisation des actualités éducatives, qui a pu aller jusqu’à ignorer les partenaires sociaux, place le SNUipp-FSU devant un double défi. Le premier est celui de la réactivité qui nécessite l’activation des réseaux sociaux pour des réactions rapides avant la diffusion d’analyses plus argumentées. Le second est celui de la propagation, de “la distribution” de ses réactions et prises de position. Il faudra s’appuyer sur le maillage réactivé (les ruches) pour faire de tous-tes les correspondant.es école des vecteurs des prises de position, du notre projet du SNUipp-FSU. Quelles synergies faut-il mettre en œuvre pour exploiter au mieux ce maillage, s’appuyer sur la forte présence des sections départementales sur les réseaux sociaux, sur les adhérent.es? _Le passage en format numérique de Fenêtre sur Cours offre un nouveau moyen de relayer et vulgariser le projet du SNUipp-FSU. De même, la diffusion des SNU-Infos, maintenant uniquement en format numérique, doit concourir à améliorer leur audience, à populariser l’ensemble des sujets traités et des productions du SNUipp-FSU. ***Comment en faire une diffusion large et pertinente ?***

217 La diversification des canaux, les nouveaux usages numériques (podcasts, chaînes youtube...), l’attente d’une communication rapide nécessite à la fois de maintenir l’investissement des Réseaux Sociaux tout en maintenant des publications d’analyses et de propositions plus étayées et détachées de l’immédiateté.

218 L’actualité entre pandémie et politique du Ministre a amené à engendrer une hausse importante de la production de l’utilisation de formats numériques : FAQ covid, webinaire, conférence de presse en hybride... Ces nouveaux formats permettent d’élargir les publics. Pour autant, ils ne peuvent constituer la référence de lien avec les personnels. Le SNUipp-FSU doit garder une communication proche et directe avec les enseignant.es, les psys EN et les AESH.

219 Les lettres électroniques, facteurs de fréquentation du site, permettent également de relayer les actions, orientations et positionnements du SNUipp-FSU de manière régulière. Toutefois, une articulation plus fluide, notamment en termes de calendrier, avec les diverses publications des sections doit être recherchée. De plus, un point hebdomadaire pourra être envoyé aux sections récapitulatif par secteurs les informations nationales de la semaine : circulaires intégrées dans l’intra, documents et note des secteurs, liens avec les communiqués de presse du SNUipp-FSU et de la FSU. La possibilité d’information urgente avec des circulaires très rapides à lire serait conservée pour des situations plus urgentes.

220

221 **2.1.4.1. Conseil Fédéral Régional**

222 Les CFR se sont progressivement mis en place dans les grandes régions. Ils sont surtout portés par les syndicats de l’Éducation Nationale. Le SNUipp-FSU a essayé de prendre toute sa place dans ces instances malgré les possibles difficultés.

223 Il faut faire vivre cet échelon pour prendre en compte les nouvelles compétences de l’État au niveau régional. Le SNUipp-FSU doit en être un des moteurs. L’activité dans les CFR doit nourrir la réflexion mais aussi le positionnement des sections. Ce lien doit être plus progressif mais il faut éviter qu’il

soit l’apanage d’un·e seul·e militant·e.

224

225 **2.1.4.2. Le SNUipp-FSU dans la FSU**

226 Partie prenante du trépied fédéral (SD, SN, tendances), le SNUipp-FSU doit prendre toute sa place dans la vie fédérale à hauteur du deuxième syndicat de la fédération et s’investir à tous les niveaux existants. Par son souci et sa pratique de synthèse, il contribue à la réflexion et l’élaboration des positions fédérales sur les sujets transversaux des secteurs de la fonction publique.

227 Il y a une nécessité d’avoir un investissement militant important au sein des sections départementales FSU.

228

229 **2.2. Pour un SNUipp-FSU répondant aux défis d’un syndicalisme majoritaire, de proximité, de débat, de transformation sociale**

230 **2.2.1. Le SNUipp-FSU une forme de syndicalisme qui doit perdurer**

231 Au sein de la FSU, le SNUipp-FSU, développe un syndicalisme de lutte, de propositions et de transformation sociale, écologique, militant, progressiste, féministe, rassembleur et unitaire à vocation majoritaire, afin de créer de réels rapports de force, de conquérir de nouveaux droits, d’obtenir des avancées et de les valoriser. Présents sur de nombreux terrains qui relèvent du champ social et sociétal, nos engagements professionnels ne s’arrêtent pas à la classe ou à l’école. Pour le SNUipp-FSU impulser des mouvements majoritaires est une préoccupation constante et passe par la recherche d’unité syndicale, pour permettre l’engagement des personnels dans l’action. Si cette unité syndicale doit être recherchée prioritairement, il ne faut pas en occulter les difficultés, ni qu’elle ne devienne un frein à l’action ou un préalable aux mobilisations. Car fort de son implantation sur le terrain le SNUipp-FSU a la responsabilité d’agir avec la profession et donc de solliciter et d’entraîner les autres organisations syndicales.

232 Le congrès fédéral de Metz a porté l’ambition de construire un nouvel outil syndical avec nos partenaires de lutte et de transformation sociale, la CGT et Solidaires et avec les organisations disponibles pour s’inscrire dans un tel processus. Dans ce cadre, la FSU estime qu’il est possible et souhaitable d’envisager, sur la base du travail commun déjà bien engagé, une étape nouvelle d’unité syndicale dans la Fonction Publique, se traduisant par un cadre intersyndical pérenne FSU-CGT-Solidaires au plan national, ouvert à d’autres forces syndicales sans exclusive. Le SNUipp-FSU doit, dans la FSU, apporter sa contribution à cet objectif en se mettant en capacité de prendre en charge et de traiter des sujets fonction publique et interprofessionnels, de participer au plus près des salarié.es aux initiatives communes, voire d’en susciter et ce dans l’objectif d’élaborer un corpus revendicatif commun. Cela nécessite aussi de construire le débat avec l’ensemble des adhérent·es de l’enjeu et de la réalisation de construire cette nouvelle force. ***Comment le SNUipp-FSU doit-il faire ?***

233 Cela passe par l’articulation spécifique entre proposition d’unité d’action à toutes les forces et le développement de notre projet d’unification du syndicalisme de lutte et de transformation sociale à tous les niveaux et en s’inscrivant dans les réalités et les rapports de force départementaux.

234 Au-delà de l’unité syndicale, la FSU doit proposer à d’autres types de partenaires de travailler sur des actions et des objectifs communs (usager·es, parents d’élèves, associations, professionnel·les d’autres secteurs) et concourir au rassemblement des luttes portées par les mouvements sociaux (luttes pour les droits sociaux, les droits des femmes, le climat, les migrant·es...). L’implication du SNUipp-FSU, avec la FSU, dans le collectif “Plus jamais ça” est un marqueur de leur volonté de trouver les cadres pérennes d’intervention sur les questions sociales et environnementales.

235

236 **2.2.2. Le SNUipp-FSU un syndicalisme de représentation des personnels (droits des personnels,**

droits syndicaux... qui continue de garantir équité et transparence (LTFP, LDG, ...)

- 237 Le droit syndical des personnels du premier degré sur leur temps de travail s'est fortement dégradé depuis la mise en place du décret de 2014 (réunions d'informations syndicales, stages syndicaux).
- 238 Les délégué·es des personnels et les militant·es syndicaux·ales ne sont pas systématiquement remplacé·es dans le cadre de leur activité syndicale. Mis·es ainsi en difficulté vis à vis des autres personnels et de leurs élèves, les représentant·es du personnel ne peuvent pas exercer sereinement leurs mandats.
- 239 La mise en place du droit d'accueil (SMA et déclaration d'intention) est une atteinte au droit de grève, induisant de fait une difficulté supplémentaire à mobiliser les personnels. Le SNUipp-FSU continue à revendiquer la fin de la déclaration d'intention.
- 240 Le gouvernement a montré le peu d'intérêt qu'il portait aux instances paritaires et multiplie à l'inverse des réunions chronophages sans que le point de vue des personnels soit entendu. La remise en cause du paritarisme afin de « faciliter » une « déconcentration managériale » de la Fonction publique est l'aboutissement de l'atteinte au droit syndical des personnels.
- 241 Aujourd'hui, la volonté de limiter la parole des organisations syndicales représentatives et de leurs délégué·es du personnel est de plus en plus forte.

242

243 2.2.2.1. La place des instances et le lien avec les personnels.

- 244 Le SNUipp-FSU devra être partie prenante à tous les échelons des nouvelles instances administratives, en alimentant de questions spécifiques dont les personnels ont été dépossédés avec les suppressions des instances paritaires (mouvement, promotion, formation...) en exigeant dans un premier temps des groupes de travail auprès de l'administration pour participer à l'élaboration des notes de services notamment et d'exiger plus globalement le rétablissement des instances paritaires et l'abrogation de la loi Transformation de la Fonction Publique.
- 245 Le SNUipp-FSU est convaincu que l'échelon départemental reste l'échelon pertinent du fonctionnement du service public d'Éducation dans le premier degré. Il s'oppose à la volonté de rendre cette gestion académique. Pour autant, il occupera toute sa place à cette échelle pour rappeler la pertinence de l'échelon départemental et y défendre les particularités notamment sur les opérations de mobilité et de carrière.
- 246 Le SNUipp-FSU continuera à informer les personnels des instances où il siège. Et proposera des temps collectifs d'échanges et d'information sur les fonctionnements de l'administration concernant la carrière et le métier en précisant les spécificités départementales, académiques ou nationales.

247

248 2.2.2.2. Reconstruire du collectif

- 249 Le SNUipp-FSU, continuera à répondre aux sollicitations des personnels concernant la gestion individuelle de leur carrière ou l'accompagnement lors d'audience, et mènera une réflexion globale afin de développer des temps collectifs d'information et de conseil, et ainsi tenter de réimpulser et reconstruire du collectif professionnel.

250

251 2.2.2.3. Se réinventer

- 252 Le SNUipp-FSU depuis sa création s'est rendu incontournable lors du travail paritaire pour informer, expliquer et faire respecter l'équité et la transparence. Le SNUipp-FSU, en se réinventant et en trouvant de nouvelles pratiques, restera l'interlocuteur des personnels en construisant, avec elles et eux, les revendications et le rapport de force nécessaire pour défendre et améliorer les droits des personnels et leurs conditions de travail.

253 Le SNUipp-FSU mène une réflexion sur les initiatives et les outils à développer pour contrer les techniques de nouveau management qui pervertissent le métier, déstabilisent les équipes enseignantes et fragilisent notre culture professionnelle (L'obsession de l'évaluation, la rémunération au mérite, la mise en concurrence, la réduction des coûts, le pilotage par objectif, l'individualisation, la culpabilisation, l'oubli de l'intérêt général et les changements incessants). La proximité et les échanges réguliers avec les personnels peuvent être un levier pour permettre du collectif dans un métier que le management cherche à déshumaniser et individualiser.

254

255

256

257

258 **2.2.3. Elections professionnelles de 2022 : renforcer encore notre majorité**

259 En décembre 2022, le SNUipp-FSU devra conforter et augmenter sa représentativité.

260 C'est en étant plus fort, rassembleur, dynamique, que le SNUipp-FSU sera en position favorable pour défendre les personnels et l'école.

261 C'est en étant ambitieux et volontariste que le SNUipp-FSU pourra œuvrer pour un syndicalisme de transformation sociale, alliant propositions, contestations, mobilisations et négociations, développant notre projet d'une école et d'une société juste et égalitaire, alternative aux politiques libérales.

262 La Loi de 2019 de Transformation de la Fonction Publique, en modifiant fortement le périmètre et les compétences des instances, amène le SNUipp-FSU à réinventer son syndicalisme en s'appuyant sur sa plus grande force : sa proximité avec la profession.

263 Il doit passer d'une communication axée sur la condamnation de notre dessaisissement, avec la quasi-disparition du paritarisme, à une communication où il met en avant tout ce qu'il fait en termes d'aides, de conseils, d'explications, d'accompagnement et d'interventions auprès de l'administration. L'expertise et le savoir-faire des représentant-es du personnel du SNUipp-FSU ne sont plus à prouver. Ils sont mis au service des personnels pour les accompagner et les défendre dans l'intérêt du plus grand nombre. C'est un des éléments qu'il faudra valoriser dans la campagne électorale.

264 Lors de ces élections, le vote fédéral sera prépondérant, c'est pourquoi le lien avec la FSU doit devenir automatique pour les personnels.

265 Il faut donc rendre visible la fédération. Afficher systématiquement le logo FSU aux côtés du logo SNUipp-FSU est une première réponse que qui a été apporté. Mais il faut aller plus loin : construire une identité commune (logo, charte graphique, nom, format des lettres OSTIC...) à tous les syndicats nationaux de la FSU est indispensable. Le SNUipp-FSU continuera à peser dans la FSU en ce sens.

266 Pour le SNUipp-FSU, la question du changement de nom de notre syndicat doit se poser. **Comment et à quel rythme cela doit-il se faire (FSU-SNUipp, "le SNUipp, la FSU dans les écoles", "FSU Écoles", "FSU premier degré"...) ?**

267

268 **2.2.4. Syndicalisme retraité-es**

269 Au sein du SNUipp-FSU, la continuité militante assure une présence revendicative cohérente à toutes les étapes de la vie des personnels : formation, exercice, retraite. Sur de nombreux terrains, les revendications sont communes aux actif-ves et aux retraité-es, comme la défense et la promotion de services publics de proximité, l'accès aux soins, l'évolution de la protection sociale, la prise en charge de la perte d'autonomie, la culture... L'aspiration à une autre prise en compte de l'humain, de l'environnement tout comme le rejet des inégalités sont aussi des sujets qui les

rassemblent.

- 270** Des revendications concernent toutefois plus spécifiquement les retraité·es que la commission retraité·es en lien avec la section fédérale des retraité·es de la FSU prend en charge, comme la question de leur place dans la société, du pouvoir d'achat, de la revalorisation des pensions.
- 271** La FSU est une composante active du « groupe des 9 » qui rassemble des organisations syndicales et associatives de retraité·es (CGT, FSU, FO, CGC, CFTC, FGR-FP, Solidaires, Ensemble et Solidaires, LSR). Les nombreuses initiatives unitaires font des retraité·es un élément important du mouvement social.
- 272** La syndicalisation des retraité·es est donc un enjeu pour le SNUipp-FSU comme pour la FSU. Dans le syndicat, ils et elles jouent un rôle important dans le lien intergénérationnel avec les actif·ves et constituent une mémoire et une ressource utile à toutes et tous. C'est pourquoi, une réflexion spécifique devra être menée afin de poursuivre la syndicalisation au moment du départ en retraite des personnels.
- 273** Il faut souligner la meilleure prise en compte des retraité·es dans l'activité syndicale (CN, stages, communication), l'investissement du groupe d'animation des retraité·es du SNUipp-FSU dans les instances fédérales et notamment la SFRN, leur implication au quotidien pour assurer et concrétiser le lien entre le SNUipp-FSU et les adhérent·es retraité·es.
- 274** Les liens actif·ves/retraité·es doivent être favorisés à tous les niveaux et dans la presse syndicale pour que les adhérent·es poursuivent l'activité syndicale au-delà de leur exercice professionnel. Une attention particulière sera portée les années précédant le passage à la retraite.
- 275** Les retraité·es du SNUipp-FSU sont aussi membres de la FGR-FP. Au sein du « groupe des neuf », avec la FSU, cette association porte la voix des retraité·es de la FP et renforce ainsi la convergence public/privé. En lien avec le pôle des retraité·es, elle joue un rôle particulier.
- 276** Elle regroupe en très grande majorité les adhérent·es de quinze syndicats nationaux de la FSU, mais aussi des adhérent·es d'autres syndicats (Solidaires, FO et UNSA), d'une association (l'ARFEN) et des adhérent·es direct·es. Pour garder toute leur pertinence, l'investissement des militant·es de la FSU et l'avenir de la FGR-FP doivent être pensés en lien avec le renforcement du syndicalisme retraité de la FSU.

277

278 3. Place des DROM

- 279** Afin de pouvoir mieux tenir compte des réalités du système éducatif dans les outre-mer, de mieux prendre en compte les revendications spécifiques de chaque section DROM, de porter leurs revendications, le SNUipp-FSU s'était fixé comme objectif de "veiller à refléter la diversité des territoires dans l'équipe nationale, avec une réflexion spécifique pour intégrer les DROM".
- 280** Ceci s'est concrétisé avec la mise en place de réunions DROM à la veille des CN, de réunions en visioconférence avec les sections, d'interventions dans le cadre fédéral ou directement auprès du MEN.
- 281** Ce fonctionnement doit devenir plus systématique et permettre de mieux prendre en compte la diversité de l'ensemble des départements, d'en faire état dans les publications nationales et sur le site.

Mandats Perpignan

Migrant·es

Renvoi au 1.1.4

Régularisation des sans papiers, droit au logement, droit à la libre circulation des personnes

Droit de vote des étrangers-eres

Enfants en habitat précaire

Renvoi au 1.1.5

Abonder les moyens financiers de l’Aide Sociale à l’Enfance (ASE)

Ecriture inclusive

Renvoi au 1.2.2.3

Précision : doublon féminin/masculin, point médian, mots épicènes...